



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DOME

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne

Clermont-Ferrand, le 18 mai 2015

Service Eau, Biodiversité, Ressources
Pôle Nature

Synthèse des observations du public sur la demande d'autorisation de modification des travaux de restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (empierrement temporaire)

Contexte et objectifs du projet de décision

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme a été autorisé par l'arrêté N°2014-148-0002 du 28 mai 2014 à réaliser des travaux pour la restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont (dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy), et a effectué une demande de modification de cette autorisation. Cette modification consiste principalement en l'empierrement temporaire d'une partie du chemin d'accès à la Montagne du Mont, au sein de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy.

Une telle demande d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale fait l'objet d'une procédure spécifique, définie par les articles L. 332-9 et R.332-23 à 25 du code de l'environnement.

Date et lieux de consultation

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le dossier a été proposé à la participation du public du mardi 28 avril au mardi 12 mai 2015 inclus (sur une durée de 15 jours).

La consultation s'est déroulée uniquement par voie électronique et les observations ont pu être faites directement en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/participation-du-public-demande-d-autorisation-de-a4213.html>

Synthèse des avis exprimés par le public

Aucun avis n'a été exprimé.

Pour le directeur et par délégation,
le chef de service

Signé

Christophe Charrier